

Reims, le 14 mai 2013

Le président

Madame, Monsieur, Cher Adhérent,

Au nom de la Commission Exécutive, j'ai l'honneur de vous convier à la prochaine Assemblée plénière annuelle de notre Comité qui se tiendra le :

Lundi 24 juin 2013

à 17h30

**à la Maison de la Vie Associative
122 rue du Barbâtre – 51100 REIMS**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Le mot du président,
- Présentation du rapport d'activités 2012 de l'ANPAA 51, du CSAPA et du CAARRUD et quitus,
- Rapport financier 2012 de l'ANPAA 51, du CSAPA et du CAARRUD. et quitus,
- Les évolutions en cours,
- Questions diverses.

Au cas où vous ne pourriez participer à cette Assemblée plénière, vous avez la possibilité de vous y faire représenter en donnant pouvoir à un autre adhérent à jour de sa cotisation.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs



Le président de l'ANPAA 51

Docteur Alain Rigaud

A.N.P.A.A. 51

22, rue Simon – 51 100 REIMS

Tel. 03 26 47 75 57 – Fax 03 26 88 97 29 – E-mail : anpaa51@anpaa.asso.fr – www.anpaa51.fr

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréé d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)

Coupon-Réponse

A retourner à l'ANPAA 51

22, rue Simon – 51 100 REIMS

Ou par mail anpaa51@anpaa.asso.fr

Mlle – Mme - M

Organisme

Fonction

Assistera

N'assistera pas

Sera représenté(e) par :

à l'ASSEMBLEE PLENIERE 2013 de l'ANPAA 51

qui aura lieu le Lundi 24 juin 2013 à 17h30, Maison de la Vie Associative, REIMS

A.N.P.A.A. 51

22, rue Simon – 51 100 REIMS

Tel. 03 26 47 75 57 – Fax 03 26 88 97 29 – E-mail : anpaa51@anpaa.asso.fr – www.anpaa51.fr

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréé d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)